



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le deux décembre, à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, sous la présidence de M. Pascal PERTUSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :	29	Date de la convocation :	21/11/08
Nombre de présents (<i>question n° 1 à 4</i>)	25	Date d'affichage du compte rendu :	10/12/08
Nombre de présents (<i>question n° 5 à 22</i>)	26		
Nombre de votants : (<i>question n° 1 à 4</i>)	27		
(<i>question n° 5 à 22</i>)	28		

Présents : Pascal PERTUSA, Janine ALLONCLE, Max CANZIAN, Annie VINCENT, Michel BAN, Lysiane VIDANA, Gérard COLOMBIER, Carole ANTHEUNUS, Robert JOUX, Ghislaine BARDE, Gérard GIRAUD, Jean-Pierre LOREAU, Jean-Emmanuel GREGORIO, Jean-Marie MOUTTET, Gisèle BOURRY (*pour les questions n°5 à 22*), Catherine PALLIES, Patrice COURTHIAL, Martine ROUYEYROL, Chantal COMBRISON, Pierre MONTEILLET, Olivier DRAGON, Michèle ROCHE, Sandrine VARESCO, Frédéric COLOMBANI, Pierre PILLET, Yves GENTIAL, Bernadette COURTHIAL, Marie-Thérèse DESPESE

Excusées représentées par pouvoir : Catherine PALLIES représentée par Pascal PERTUSA
Bernadette COURTHIAL représentée par Pierre PILLET

Excusées : Gisèle BOURRY (*pour les questions n°1 à 4*), Marie-José PERMINGEAT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annie Vincent est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

N° 07 -SURSIS A STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Le Maire expose à l'Assemblée que la commune a engagé une réflexion préalable à l'engagement d'études urbaines spécifiques avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement sur l'extension de son urbanisation dans le secteur de la Barulière, et sur ses accroches urbaines avec les quartiers limitrophes situés au Sud et à l'Est. Un périmètre d'études a déjà été fixé en tenant compte non seulement des terrains destinés à s'ouvrir à l'urbanisation mais aussi de ceux contiguës qui sont un enjeu de mutation urbaine comme le site actuel des silos.

Puis il précise que le risque qu'un projet compromette l'opération d'aménagement ou soit susceptible de rendre plus onéreuse cette opération, existe dans la mesure où ces études d'urbanisme et d'approche environnementale de l'urbanisme vont être engagées sur un secteur hétéroclite du point de vue de la constructibilité des terrains. Ainsi sont concernées une zone en attente d'ouverture à l'urbanisation (AU), une zone ouverte à l'urbanisation (AUa) et une zone urbaine (UB) destinée à une opération de renouvellement urbain.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'instaurer, à titre conservatoire, en application des dispositions prévues à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations concernant des travaux, constructions ou installations sur le périmètre d'opération précédemment exposé. La durée de ce dispositif est de dix ans, au cours desquels il est possible de surseoir deux ans sur une demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal :

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.111-7, et suivants et R. 111-47,
VU la décision 2008/08 de Monsieur le Maire du 01/07/2008 de missionner le CAUE pour réaliser la mission d'aide à la réflexion préalable à l'urbanisation du secteur de la Barulière,
Vu la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du 31/07/2008 passée avec le CAUE,
VU l'avis favorable de la commission d'urbanisme-voirie en date du 16 octobre 2008,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en considération la mise à l'étude du projet d'urbanisation et d'équipements publics du secteur de la Barulière dont le périmètre d'opération et l'état parcellaire sont annexés à la présente,

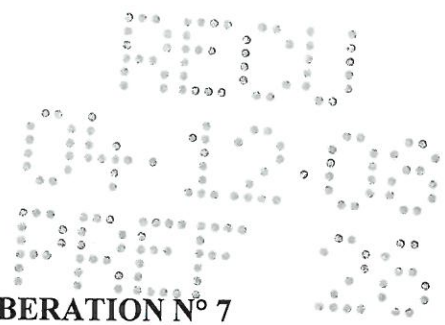
DECIDE d'instaurer, à titre conservatoire, en application des dispositions prévues à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations concernant des travaux, constructions ou installations sur le périmètre d'opération dont le plan et l'état parcellaire sont joints en annexe à la présente délibération,

PRECISE qu'en application des dispositions de l'article R.111-47 du code de l'urbanisme, la prise en considération de la mise à l'étude du projet est affichée en mairie pendant un mois et mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

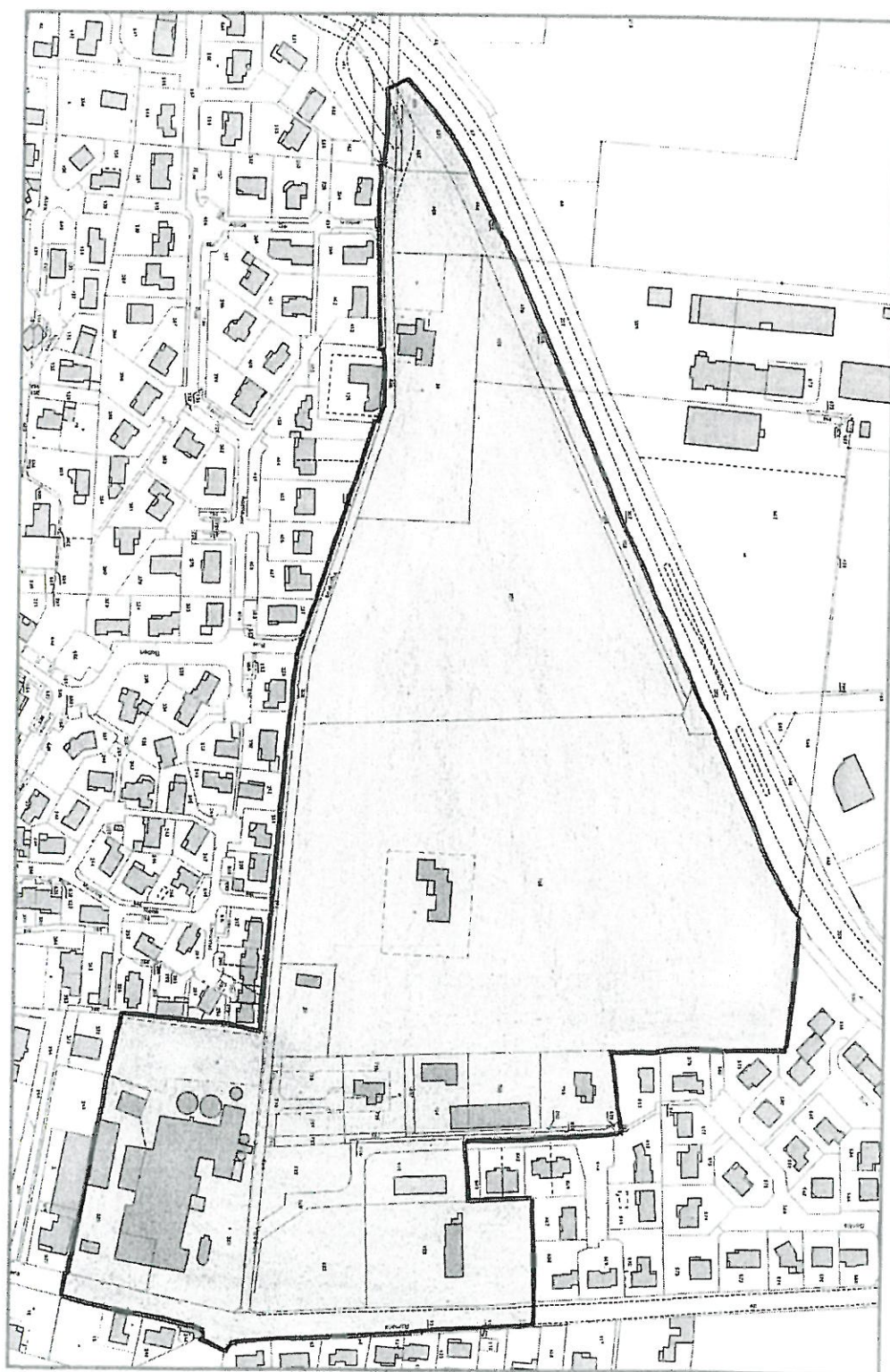
LE MAIRE,
P. PERTUSA

Certifié exécutoire compte tenu :
de la date de dépôt en Préfecture le : 04/11/2008
de la publication et/ou la notification le : 05/11/2008
Fait à Chabeuil, le : 05/11/2008
Le Maire, P. PERTUSA



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 7

**PÉRIMÈTRE D'OPÉRATION ET D'ETUDES DU SECTEUR DE LA BARULIERE CONCERNE
PAR LE DISPOSITIF DE SURSIS A STATUER**



ANNEXE A LA DELIBERATION N°07

**ETAT PARCELLAIRE DU PERIMETRE D'OPERATION ET D'ETUDES DU SECTEUR DE LA BARULIERE
CONCERNE PAR LE DISPOSITIF DE SURSIS A STATUER**

Références cadastrales	contenance	Nom du/des propriétaires
AC 328	3 373	SCI MAURICE PERRIER
YL 426	3 147	COMMUNE DE CHABEUIL
XK 41 pour partie		COMMUNE DE CHABEUIL
YL 24	1550	ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
YL 468 / YL 466 / YL 470 / YL 458 / YL 307 / YL 472	4 403	DEPARTEMENT DE LA DROME
YL 303 / YL 301	114	DEPARTEMENT DE LA DROME
YL 305	78	DEPARTEMENT DE LA DROME
YL 267	216	ASS SYNDICALE LIBRE DU LOT RESIDENCE DE L EUROPE
YL 328	144	ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOT EUROPE
AC 329	9 847	SOC COOP AGRI DROMOISE DE CEREALES
YL 419 / YL 420	333	L IMMOBILIERE DE LA VALLEE DU RHONE
YL 707	23 604	LENBARGO
YL 26	7 180	BOUVAT
YL 102	5 212	BOULARD
YL 706	47 208	BOUDILLON
YL 615 / YL 617 / YL 621 / YL 622 / YL 623	6 415	COMBEDIMANCHE
YL 703 / YL 705	1 957	CHOVIN
YL 697	211	CHOVIN/DELORME/ROISSARD
YL 712 / YL 713	307	CONSORTS JOULIE
YL 715 / YL 716	1 431	JOULIE
YL 717	569	JOULIE
YL 719	482	CONSORTS JOULIE
YL 702 / YL 704	3 036	CONSORTS CHOVIN/ROISSARD
YL 616	14	CHAMPAVERE/ROBERT DUMOULIN
YL 618 / YL 620	1 285	BASTIDE/BLANC/BONNIN/CHAMPAVERE/LEBRE/ROBERT DUMOULIN
YL 718	769	JOULIE/REY
YL 469 / YL 467 / YL 471	3 704	SUPT/CONSORTS VERGUES
TOTAL SURFACE	126 589	